Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 07 Jan 2003
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

JCB

Monsieur Jacques LEFERE
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: GG / Dossier pédagogique 3236

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

Unité de formation : FORMATION CONTINUEE ANIMATEUR CULTUREL: ANALYSE ORGANISATIONNELLE - CONVENTION
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 966115U35X1
Domaine : 902 Sciences appliquées-SU:psychologie,psychologie sociale

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,

Julien Laermans

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de Mlle Bieva ou Mr Alfreschi (02/210.58.57)

3236

1.2.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté française
X (1) Provincial et communal
O (1) Libre confessionnel
O (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : J. LEFERE Administrateur CPEONS Date et signature (2) :

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

Formation continuée Animateur culturel

Analyse organisationnelle Convention

CODE DE L'U.F. (3)	9661 15 U3 5 X1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	902

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° **1** de ...1.... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° **2** de ....1... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

O (1) Enseignement secondaire de : O (1) transition O (1) qualification
du degré : O (1) inférieur O (1) supérieur

X (1) Enseignement supérieur de type court **O (1) Enseignement supérieur de type long**

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	X	Social	X
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O
Maritime	O	Maritime	O

Date de l'accord du Conseil supérieur : 31.01.2002

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : **O** (1) oui ⊗ (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° **3** de ....1... page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° **4** de .....1.. page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° **5** de .....1.. page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° **6** de .....1. page(s) (2)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : (3) 966115U35 X1	Code du domaine de formation : (4) 902

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	**Classement du(des) cours** (2) (5)	**Code U** (2) (6)	**Nombre de périodes** (2)
Analyse organisationnelle	CT	B	20
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	4
		Total des périodes	24

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

A. COLLINET
ADM. PEDAG.

20 12 2002

Date : ..... Signature :

(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

Formation continuée Animateur culturel : Analyse organisationnelle - Convention

1. Finalités de l'unité de formation :

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;

- Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant, dans le cadre d'un processus de formation continuée :

- de prendre conscience de la dynamique organisationnelle à l'œuvre dans le cadre de son activité professionnelle en se référant à plusieurs modèles organisationnels;
- de développer son sens de l'observation de la structure organisationnelle ;
- de développer sa capacité d'analyse en utilisant les outils appropriés ;
- de développer sa créativité, sa capacité à mobiliser des stratégies alternatives dans l'action culturelle

2. Capacités préalables requises :

2.1. Capacités

présenter un projet culturel qui :

- s'énonce en une définition clarifiée et confrontée ;
- respecte les différentes étapes méthodologiques ;
- identifie les différents acteurs et leur niveau d'intervention ;
- s'intègre dans le contexte institutionnel et environnemental ;
- précise les objectifs généraux et les finalités ;
- s'élabore en un plan d'actions concrètes et planifiées ;
- s'appuie sur un plan financier précis ;
- se réalise par des outils, techniques et méthodes choisis en fonction de leur adéquation avec les finalités ;
- inclut des outils d'évaluation des résultats en terme de rentabilité par rapport aux différents capitaux culturel, social, économique, symbolique.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l' UF « Formation continuée Animateur culturel : Conception et gestion d'un projet culturel – Convention »

2.3. Condition particulière d'admission

L'étudiant devra attester d'une insertion professionnelle dans le secteur de l'animation culturelle.

3. RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT :

Sans objet.

4. PROGRAMME :

l'étudiant sera capable de :

- **d'appréhender les méthodes de base de l'analyse organisationnelle :**
  - définir le concept d'« organisation » ;
  - comparer différents modèles organisationnels ;
  - répondre à la question « qu'est-ce qu'une organisation ? », en situant les différents modèles d'organisations ainsi que leurs caractéristiques et ce, au travers, notamment, de l'approche de mintzberg ;
  - identifier les dynamiques organisationnelles à l'œuvre sur son lieu de travail;
  - repérer les éléments constitutifs des organisations, les acteurs et leurs fonctions en mettant en évidence la manière dont le pouvoir se structure et est distribué ;
  - repérer et appréhender les conflits et leurs sources ;
  - répondre, par rapport aux conflits organisationnels, aux questions :
    - « qu'est-ce qu'un conflit ? »
    - « quels sont les différents niveaux du conflit et ses éléments constitutifs ? »
    - « qu'est-ce que résoudre un conflit ? »
    - « qu'est –ce qu'une stratégie de médiation ?» ;
  - identifier « un conflit organisationnel pour une organisation donnée en expliquant les hypothèses de départ et le mode de vérification de ces hypothèses et proposer un premier diagnostic et une stratégie de médiation ;
  - **d'appliquer ces méthodes de base à des organisations connues, à des cas concrets de conflits organisationnels.**

5. CAPACITES TERMINALES :

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant(e) devra prouver qu'il est capable de :

- d'appliquer à une organisation connue les méthodes de base de l'analyse organisationnelle :
  - la définir sur le plan de son fonctionnement et la catégoriser dans un modèle – type selon ses caractéristiques prédominantes ;
  - identifier un (des) problème(s)organisationnel(s) et les types de conflits qui en découlent ;
- de proposer un premier diagnostic en se référant aux méthodes de base de l 'analyse organisationnelle.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- de l'utilisation pertinente des différents modèles d'organisations;
- de la participation aux exercices et études de cas;
- de la précision du diagnostic d'un problème;
- de l'adéquation entre les concepts théoriques utilisés lors exercices pratiques ;
- de la pertinence du choix du niveau d'analyse d'un problème organisationnel;
- de sa capacité à prendre distance par rapport à sa propre analyse.

6. CHARGE DE COURS :

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.
L'expert devra justifier d'une expérience d'au moins deux ans dans le domaine de l'analyse organisationnelle dans le cadre de l'animation culturelle.